

RÈGLEMENT FESTI'FAMILLE 2025

PRÉAMBULE

Le Festi'Famille est un événement organisé par la Ville de Pérols, sous l'impulsion du Conseil Municipal des jeunes. Il s'adresse à toutes les familles, enfants, jeunes et adultes, dans un esprit de convivialité, de créativité et de partage intergénérationnel.

Cette journée festive, placée sous le signe du jeu, du sport et de la bonne humeur, propose plusieurs animations réparties sur la place Planchon et ses alentours, le dimanche 22 juin 2025 à partir de 10h00.

REGLEMENT DU FESTI'FAMILLE

L'inscription d'une équipe ou d'un participant atteste l'acceptation sans restriction dudit règlement. Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et à veiller à leur propre sécurité ainsi que celle des autres participants.

ARTICLE 1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

1. La participation est gratuite et ouverte à tous sous réserve d'inscription préalable sur place ou via le site de la ville. Elle comprend une autorisation de droit à l'image. La participation aux épreuves suivante nécessite une inscription spécifique : le challenge Pumtrack, le tournoi de pétanque, l'atelier créatif, le blind test, le concours de déguisement et le quizz des familles. Les participants reconnaissent avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle.
2. Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable sur l'ensemble des animations. Leur participation s'accompagne obligatoirement d'une autorisation parentale.
3. Jauge maximale et accès à la Festi'Zone :
 - Jauge maximale : Pour des raisons de sécurité et de confort, la capacité maximale d'accueil du Festi'Famille est strictement limitée à 500 personnes. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès aux inscriptions une fois cette jauge atteinte.
 - Distribution bracelets : L'accès à la Festi'zone est soumis à la présentation d'un bracelet remis à l'entrée du site au moment de l'inscription. Chaque personne se verra attribuer un bracelet à son arrivée, dans la limite des places disponibles. Ce bracelet doit être porté de manière visible pendant toute la durée de la présence sur le site.

- Contrôle d'accès : Des contrôles pourront être effectués à tout moment pour vérifier la présence du bracelet. Tout personne ne portant pas son bracelet pourra être invitée à quitter la zone.
4. Les participants s'engagent à respecter les consignes données par les organisateurs et les animateurs des différents stands. Ils doivent faire preuve de fair-play.
 5. Toute attitude irrespectueuse, dangereuse ou contraire à l'esprit festif de l'événement pourra entraîner l'exclusion immédiate.
 6. Les participants doivent porter une tenue adaptée à chaque activité. Les déguisements sont vivement encouragés, notamment pour le concours dédié.

En cas de manquement grave, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant ou une équipe.

ACTIVITÉS AU PROGRAMME

- Challenge Pumptrack (vélo, trottinette, skate – par tranches d'âge) avec lots
- Tournoi de pétanque avec lots
- Concours de déguisement (individuels et groupes/familles) avec lots
- Quizz des familles & blind test musical avec lots
- Jeux en bois géants
- Atelier créatif – Œuvre collective
- Quizz réserve communale
- Structure gonflable pour les plus jeunes
- Restauration sur place avec food trucks : La Guinguette du Père Romu, La Strada, Les Potes d'Aure

ÉPREUVES ET DÉROULEMENT

- Challenge Pumptrack : départs par catégorie (3–5 ans / 6–11 ans / 12–16 ans), inscription via bulletin sur le site de la ville ou sur place. Port du casque obligatoire.
- Concours de déguisement : 10h30 – Place Planchon. Deux catégories : individuel (enfant/adulte) et groupe.
- Tournoi de pétanque : inscription sur place – matériel non fourni.
- Quizz des familles & blind test : sessions par équipes – inscriptions sur place.
- Atelier créatif : sur inscription.
- Jeux et structure gonflable : accès libre et encadré en continu.
- Stand Maquillage : accès libre

Les règles spécifiques de chaque épreuve seront communiquées sur place par les encadrants.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être abîmée ou salie et adaptée à l'effort.

Les déguisements sont vivement conseillés, néanmoins adaptés aux conditions de sécurité de l'activité sportive (challenge pumtrack) .

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vols des effets personnels (tenue, montre etc...) lors du Festi'Famille.

ARTICLE 2 - MODALITES D'INSCRIPTIONS

Certaines épreuves nécessitent une inscription : le challenge Pumtrack, le tournoi de pétanque, le concours de déguisements, le blind test, le quizz des familles et l'atelier créatif.

- En ligne (via le site de la ville)
- Ou sur place, 30 minutes avant le début de l'activité (en fonction des places disponibles)

ARTICLE 3 - SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

- Le port du casque et des protections adaptées sont obligatoires pour la discipline sportive (challenge Pumptrack).
- Chaque participant ou représentant légal reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés aux activités.
- Les parents ou accompagnants restent responsables des enfants pendant toute la durée de l'événement.
- En cas de comportement inadapté, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant.

ARTICLE 4 - ANNULATION

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'événement pour garantir la sécurité de tous.

ARTICLE 5 - DROIT À L'IMAGE

En participant aux activités, vous pouvez autoriser la Ville de Pérols à utiliser, sans contrepartie, les images ou vidéos prises pendant la manifestation à des fins de communication externe. L'image pourra apparaître sur les supports de la ville (journal, site internet et réseaux sociaux de la ville). Cette autorisation est donnée gratuitement. Elle est valable pour une durée de 10 ans. Les photos et les vidéos ne seront pas communiquées à d'autres personnes sans votre accord, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus. Toute autre utilisation donnera lieu à une nouvelle autorisation.

La ville de Pérols s'engage à ce que la diffusion des photographies, ainsi que les éventuels commentaires ou légendes les accompagnant, ne portent pas atteinte à la dignité, à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit de voir les images vous représentant qui sont diffusées par la ville, de corriger les informations vous concernant, de demander à tout moment que la ville arrête d'utiliser vos photos et/ou vidéos ou qu'elle les efface.

Vous pouvez exercer vos droits auprès de la ville de Pérols, par mail à l'adresse cmj@ville-perols.fr ou par courrier à Mairie de Pérols, Place Carnot CS 80005 34473 PEROLS. En cas de besoin, vous pouvez poser vos questions au Délégué de la Protection des Données à : dpo@ville-perols.fr.

Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de vos demandes, vous avez le droit de faire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNÉES

En soumettant les formulaires d'inscriptions, vous acceptez que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées par la ville de Pérols pour permettre l'inscription au Festi'famille du 22 juin 2025, à communiquer des informations relatives à l'organisation de l'évènement et à partager des souvenirs (photos, vidéos) avec les participants. La base légale du traitement est le consentement. Elles sont communiquées aux services municipaux en charge de l'organisation de l'évènement, conservées pendant 1 an puis supprimées.

Vos données ne sont pas transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au règlement UE 2016/679 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition et de suppression sur les données qui vous concernent. Pour exercer vos droits ou demander des informations complémentaires contactez la Mairie de Pérols par tél au 04 67 50 45 00, par courriel à cmj@ville-perols.fr, ou dpo@ville-perols.fr. Vous avez de plus le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Pérols, le 14/05/2025

Pour la Commune de Pérols,
légal :

Le Maire, Jean Pierre RICO

Pour le participant / responsable

..... (*)

(*) Signature précédée de la mention "lu et approuvé"